

Initiatives ministérielles

dollars sur cinq ans et il y a encore un milliard de dollars qui sont prévus pour permettre l'exportation de produits agricoles.

Mais le ministre de l'Agriculture est très honnête. Il l'a dit tout à l'heure, le but de la diminution, de l'abolition de la LTGO est premièrement d'assurer la diversification de l'agriculture de l'Ouest et de créer des industries à valeur ajoutée. Il n'y a rien de plus beau que la création d'industries à valeur ajoutée pour nos produits agricoles. Là, les Canadiens et les Canadiennes n'ont pas inventé les boutons à quatre trous. Tous les pays de ce monde veulent la valeur ajoutée, mais pas au Canada, pas chez eux.

La preuve en est que le Japon n'achète pas l'huile de canola, il achète le canola et il fait son huile, ses fritures et sa margarine chez lui. C'est bien normal. Les Japonais ne sont pas des fous. Je les comprends très bien. Ils viennent ici, ils achètent le blé, ils fabriquent leurs moulanges chez eux, leur farine chez eux. Ils n'achètent pas la farine en poche. Ils s'occupent de la valeur ajoutée chez eux. Ils ne viennent pas acheter du pain tout cuit ici pour nous faire plaisir. Ils achètent le blé et ils vont faire leur pain rond chez eux.

Il nous faudra jouer ici de beaucoup d'astuce, être inventifs surtout, et créer de nouveaux produits et garder jalousement les recettes, pour ne pas que personne puisse venir les copier. Donc, tout le monde est en faveur de la valeur ajoutée. Mais là où sont les craintes des Québécois et des Ontariens particulièrement, c'est de voir l'agriculture de l'Ouest se diversifier avec l'aide des subventions du fédéral et venir nous concurrencer sur nos propres marchés. J'en ai discuté avec deux de mes collègues du Parti réformiste, un représentant d'une circonscription de l'Ouest et un de l'Ontario.

• (1220)

Évidemment, c'est un peu leur jeu, mais tant que je serai ici dans cette Chambre, soyez assurée, madame la Présidente, que je défendrai les intérêts des Québécois et Québécoises, particulièrement de ceux du comté de Frontenac qui m'ont élu. Et même si je me faisais haïr des gens de l'Ouest, je dirai tout haut ce que nous, du Québec, pensons.

Je vous rappelle qu'il y a une nouvelle dynamique dans cette Chambre. J'espère que les Québécois ne répéteront pas les erreurs de 1970, 1972, 1976 et 1979, où ils ont envoyé ici 74 députés libéraux—oui, vous avez raison, madame la Présidente, de me souffler le chiffre—sur une possibilité de 75. Seul mon ami Roch LaSalle devait faire tout le travail d'opposition du Québec ici, dans cette enceinte.

On a vu ce que cela a donné au Québec d'être représenté par autant de bons libéraux qui devaient prendre nos intérêts. On a qu'à penser à la Loi sur les mesures de guerre. Mon collègue s'en rappellera, où, alors qu'il n'y avait qu'une poignée de felquistes, on en a emprisonné pendant des semaines et des semaines, sans mandat aucun, 498, semble-t-il. Ce qu'on voyait en Russie, dans les pays totalitaires, on l'a connu sous l'ère du bon premier ministre Trudeau.

Le député de ma circonscription à l'époque, M. Léopold Coriveau, a voté en faveur de cette loi, la Loi des mesures de guerre, une loi matraque que seuls des pays totalitaires pouvaient et peuvent adopter. Et lorsqu'un pays totalitaire agit de la sorte, le

gouvernement canadien, chef de file des pays où la démocratie existe, est le premier à se lever et à faire des représentations pour que cela cesse.

Dans le coin où je demeure, les jeunes de mon village passaient, encore la semaine dernière, pour amasser des fonds qui serviraient à acheter des timbres poste pour écrire dans certains pays latino-américains, au nom du groupe Amnistie internationale, réclamant la libération de prisonniers d'opinions, pour ne pas dire de prisonniers politiques.

Encore aujourd'hui, j'admire Pauline Julien, malgré que je l'admirais plus à l'époque, quand j'étais adolescent, pour ses belles chansons. Son conjoint malheureusement décédé, le regretté Gerald Godin, a été incarcéré dans le cadre de la Loi sur les mesures de guerre. Cet homme de coeur s'est dit: «Lors des prochaines élections, je vais battre celui qui a contribué à me faire incarcérer injustement.» Celui-là, c'était un de vos amis, Robert Bourassa, en 1976. Dans un comté francophone de l'est de Montréal, il s'est fait planter par Gerald Godin qui avait été emprisonné illégalement par la voie des mesures de guerre, en faveur de laquelle 74 députés libéraux sauf 1 avaient voté. C'est scandaleux.

La devise des Québécois est «Je me souviens». On s'en rappelle, mais on a honte. On a très honte.

Il est agréable de participer aujourd'hui à un projet de loi, mais cela me donne l'occasion, lorsque je revis tout cela, de me remémorer les injustices dont le Québec a été victime dans le passé.

• (1225)

J'ose espérer que le jour approche où on pourra, nous, les Québécois avoir notre pays à nous, prélever nos impôts, écrire nos propres lois et administrer notre pays comme bon nous semble et surtout ne pas avoir d'écart de langage, ne pas avoir d'écart de gestes qu'on pourrait regretter le reste de notre vie. Soyez assurés, mes collègues libéraux d'en face, que votre Loi sur les mesures de guerre de 1970, vous la trainerez comme un boulet rouge le reste de votre vie.

[Traduction]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui prendre la parole au sujet du projet de loi C-92, qui vise à modifier la Commission canadienne du blé. Cependant, je dois dire que je ne participe pas au débat avec autant d'énergie et d'enthousiasme que d'habitude.

Il y a moins d'une heure, nous avons été témoins, à la Chambre, d'une situation qui m'a attristé et choqué en même temps. Nous avons vu le gouvernement libéral, un gouvernement qui, au cours de la campagne électorale, a dit qu'il préconisait une gestion plus transparente et plus honnête et qu'il améliorerait le système démocratique à la Chambre, invoquer la clôture relativement à trois projets de loi qui sont très importants pour les Canadiens et que les Canadiens veulent que nous examinions en profondeur.

On trouve parmi eux le projet de loi C-41, qui autorise les tribunaux à imposer des peines plus sévères aux personnes trouvées coupables de crimes motivés par la haine. La haine peut se fonder sur de nombreux. . .